



CONFERENCE EPISCOPALE NATIONALE DU CONGO

*Présidence*

BP. 3258 – Kinshasa /Gombe

Tél. : 00243 998 24 86 99

Fax : +33172703031

E-mail : [cencordc@gmail.com](mailto:cencordc@gmail.com)

République Démocratique du Congo

---

**MISE AU POINT DE LA CONFERENCE ÉPISCOPALE NATIONALE  
DU CONGO (CENCO) A LA SUITE DE LA DECLARATION *FIDUCIA  
SUPPLICANS* SUR LA SIGNIFICATION PASTORALE DES  
BENEDICTIONS**

1. Nous, Cardinal, Archevêques et Evêques, membres de la Conférence Episcopale Nationale du Congo (CENCO), avons accueilli avec un assentiment religieux la Déclaration *Fiducia Supplicans* sur la signification pastorale des bénédictions, publiée par le Dicastère pour la Doctrine de la Foi, ce 18 décembre 2023. En effet, cette Déclaration nous aide à bien appréhender le sens large des bénédictions sources de la miséricorde de Dieu qui nous donne de marcher ensemble, dans l'Eglise, vers la sainteté.
2. Préoccupés par les réactions nombreuses et diverses que cette Déclaration a suscitées au risque de créer la confusion dans le chef des fidèles, particulièrement en ce qui concerne la possibilité de bénir les couples de même sexe ; en vertu de notre charge pastorale de veiller à l'affermissement de la foi ; la Conférence épiscopale ayant le rôle crucial de la sauvegarde de la foi et de la culture des peuples, dans la synodalité; nous venons, par cette mise au point, exhorter les fidèles de l'Eglise-Famille de Dieu en RD Congo à demeurer fermes dans l'attachement au Christ, en réaffirmant nos valeurs chrétiennes et africaines.
3. Après avoir célébré le 3<sup>ème</sup> Congrès Eucharistique National où nous avons promu les valeurs de la famille, l'Eglise catholique en RD Congo reste ferme dans la foi de l'Eglise universelle exprimée dans sa doctrine traditionnelle concernant le mariage et la famille. En effet, le mariage existe exclusivement entre un homme et une femme, et est naturellement ouvert à la procréation (cf. Gn 1, 27-28). Les cas d'unions des personnes de même sexe sont des unions déviationnistes qui n'entrent pas dans l'ordre de la création ; la Sainte Ecriture les présente comme des dépravations graves et des abominations (cf. Gn 19, 1-29 ; Rm 1, 24-27 ; 1 Co 6, 9-10 ; 1Tm 1, 10).

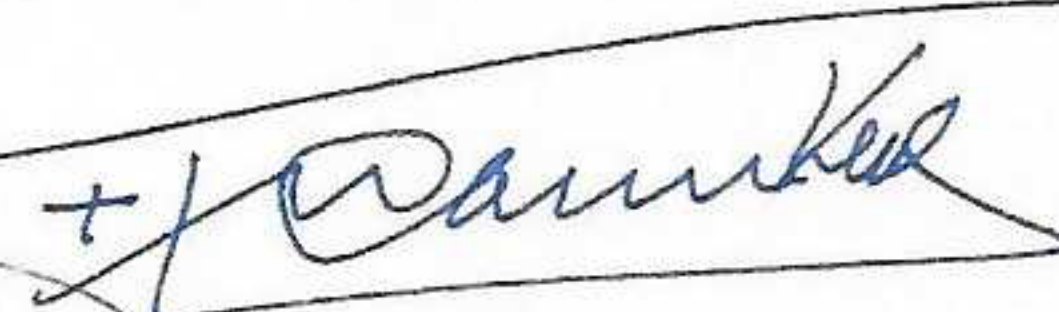
4. Les chrétiens et les personnes de bonne volonté ne doivent pas céder aveuglément aux diverses idéologies de ce monde par souci d'être à la mode, mais ils doivent plutôt y vivre en « enfants de lumière » (cf. Mt 5,13, Rm 12, 2). Bénir les personnes en union homosexuelle, peut facilement être perçu comme un encouragement à demeurer dans cette situation de péché.
5. Notre attachement au Saint-Père, Successeur de Pierre, qui par ailleurs nous invite à un bon discernement (cf. *Fiducia Supplicans*, n. 37), demeure indéfectible. Fidèles à notre foi chrétienne, en pleine communion avec l'Eglise, nous prenons aussi dans nos cultures ce qui est bon et vrai, et ne contredit pas les Ecritures et la doctrine de l'Eglise.
6. Toute considération faite du droit reconnu aux fidèles de recevoir de la part des Pasteurs sacrés l'aide provenant des biens spirituels de l'Eglise surtout de la Parole de Dieu, des sacrements et des sacramentaux (cf. can. 213, can. 1170), nous **disons NON à toute forme de bénédiction des couples de même sexe.**
7. Aussi, nous recommandons aux Ministres ordonnés, aux Catéchistes et aux animateurs pastoraux, **de ne pas donner la bénédiction, dans le cadre liturgique**, aux couples d'homme et femme, même stables, en situation irrégulière ; ce qui risquerait de porter à confusion et faire assimiler cette bénédiction au sacrement de mariage.
8. Si quelque doute surgit, l'Ordinaire du lieu, au jugement duquel il faudra s'en tenir, sera consulté.

*Avec nos vœux les meilleurs d'un Joyeux Noël et d'une Heureuse Année 2024, pleine de bénédictions de la part du Seigneur.*

Fait à Kinshasa, le 23 décembre 2023.

Pour la CENCO



  
+ Marcel UTEMBI TAPA  
Archevêque de Kisangani  
Président de la CENCO